

**Avis du 03/05/18 relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes (AQUATIRIS) - NOR : TREL1807130V**

(JO n° 102 du 3 mai 2018)

NOR : TREL1807130V

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub> et après évaluation par des organismes notifiés, le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, et la ministre des solidarités et de la santé agréent les dispositifs suivants :

Titulaire de l'agrément	AQUATIRIS, 7, rue des Artisans, 35310 BREAL-SOUS-MONTFORT				
Dénomination commerciale	Gamme Jardi- Assainissement FV, modèle bac 5 EH	Gamme Jardi- Assainissement FV, modèle bac 3 EH	Gamme Jardi- Assainissement FV, modèle bac 6 EH	Gamme Jardi- Assainissement FV, modèle bac 10 EH	Gamme Assainis FV, mod 12 EH
Capacité de traitement	5 Equivalents- Habitants	3 Equivalents- Habitants	6 Equivalents- Habitants	10 Equivalents- Habitants	12 Equiv Habitants
Numéro national d'agrément	2014-014- mod02	2014-014- mod02-ext01	2014-014- mod02-ext02	2014-014- mod02-ext03	2014-01 mod02-
Historique	Modèle de référence agréé en 2014	Modèle extrapolé en 2016	Modèle extrapolé en 2016	Modèle extrapolé en 2016	Modèle extrapo 2016

Titulaire de l'agrément	AQUATIRIS, 7, rue des Artisans, 35310 BREAL-SOUS-MONTFORT
-------------------------	--

Dénomination commerciale	Gamme Jardi-Assainissement FV, modèle géo 2 EH	Gamme Jardi-Assainissement FV, modèle géo 3 EH	Gamme Jardi-Assainissement FV, modèle géo 4 EH	Gamme Jardi-Assainissement FV, modèle géo 5 EH	Gamme Jardi-Assainissement FV, modèle géo 6 EH
Capacité de traitement	2 Equivalents-Habitants	3 Equivalents-Habitants	4 Equivalents-Habitants	5 Equivalents-Habitants	6 Equivalents-Habitants
Numéro national d'agrément	2014-014-mod02-ext06	2014-014-mod02-ext07	2014-014-mod02-ext08	2014-014-mod02-ext09	2014-014-mod02-ext10
Historique	Modèle extrapolé en 2018				

Titulaire de l'agrément	AQUATIRIS, 7, rue des Artisans, 35310 BREAL-SOUS-MONTFORT				
Dénomination commerciale	Gamme Jardi-Assainissement FV, modèle géo 7 EH	Gamme Jardi-Assainissement FV, modèle géo 8 EH	Gamme Jardi-Assainissement FV, modèle géo 9 EH	Gamme Jardi-Assainissement FV, modèle géo 10 EH	Gamme Jardi-Assainissement FV, modèle géo 12 EH
Capacité de traitement	7 Equivalents-Habitants	8 Equivalents-Habitants	9 Equivalents-Habitants	10 Equivalents-Habitants	12 Equivalents-Habitants
Numéro national d'agrément	2014-014-mod02-ext11	2014-014-mod02-ext12	2014-014-mod02-ext13	2014-014-mod02-ext14	2014-014-mod02-ext15
Historique	Modèle extrapolé en 2018	Modèle extrapolé en 2018	Modèle extrapolé en 2018	Modèle extrapolé en 2018	Modèle extrapolé en 2018

Titulaire de l'agrément	AQUATIRIS, 7, rue des Artisans, 35310 BREAL-SOUS-MONTFORT			
Dénomination commerciale	Gamme Jardi- Assainissement FV, modèle géo 14 EH	Gamme Jardi- Assainissement FV, modèle géo 16 EH	Gamme Jardi- Assainissement FV, modèle géo 18 EH	Gamme Jardi- Assainissement FV, modèle géo 20 EH
Capacité de traitement	14 Equivalents- Habitants	16 Equivalents- Habitants	18 Equivalents- Habitants	20 Equivalents- Habitants
Numéro national d'agrément	2014-014- mod02-ext16	2014-014- mod02-ext17	2014-014- mod02-ext18	2014-014- mod02-ext19
Historique	Modèle extrapolé en 2018	Modèle extrapolé en 2018	Modèle extrapolé en 2018	Modèle extrapolé en 2018

Cet avis annule et remplace l'avis (NOR : AFSP1609863V) publié au Journal officiel du 8 juin 2016 ; édition électronique, texte n° 85.

Les fiches techniques descriptives correspondantes sont présentées en annexe. Elles portent seulement sur le traitement des eaux usées. Elles ne portent pas sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées.

Des distances minimales entre l'habitation et l'installation doivent être respectées pour limiter les risques sanitaires (nuisances olfactives notamment), à savoir :

- 5 m pour les modèles 2 EH, 3 EH, 4 EH et 5 EH ;
- 10 m pour les modèles 6 EH, 7 EH, 8 EH, 9 EH, 10 EH et 12 EH ;
- 30 m pour les modèles 14 EH, 16 EH, 18 EH et 20 EH.

Par ailleurs, les dispositions de protection suivantes doivent être respectées :

- une grille permanente de maillage 5 cm × 5 cm maximum est posée sur le filtre vertical afin d'éviter tout contact accidentel avec les eaux usées (humains, animaux) ;
- l'ensemble du dispositif doit être équipé d'une clôture permanente de hauteur 80 cm minimum afin de limiter l'accès aux filtres et de bien délimiter visuellement la

zone de traitement des eaux usées.

Les guides d'utilisation suivants :

- Guide d'utilisation de votre Jard-Assainissement - Gamme Jard-Assainissement FV, Modèles bacs 3-5-6-10-12-20 EH, février 2018, 63 pages ;
- Guide d'utilisation de votre Jard-Assainissement - Gamme Jard-Assainissement FV, Modèles géo 2-3-4-5-6-7-8-9-10-12-14-16-18-20 EH, février 2018, 70 pages,

sont disponibles auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif à l'adresse : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>

## **ANNEXE I : Fiche technique descriptive associée à la gamme de dispositifs de traitement agréés JARDI-ASSAINISSEMENT FV 2 EH, 3 EH, 4 EH, 5 EH, 6 EH, 7 EH, 8 EH, 9 EH, 10 EH, 12 EH, 14 EH, 16 EH, 18 EH ET 20 EH, MODÈLES GÉO**

RÉFÉRENCES NORMALISATION ET RÉGLEMENTATION	
Références réglementaires et normatives	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié Annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2
Type de procédure	Simplifiée selon l'annexe 3 de l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié
Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DU(ES) DISPOSITIF(S)

Technologie(s) de traitement	Filtre planté de roseaux à écoulement vertical divisé en 2 lits. Il est alimenté : - modèles 2 EH, 3 EH, 4 EH, 5 EH, 6 EH, 7 EH, 8 EH, 9 EH, 10 EH : au fil de l'eau - modèles 12 EH, 14 EH, 16 EH, 18 EH et 20 EH : sous faible pression (chasse à auget)
Description (nombre et fonction) des cuves/compartiments	1 enveloppe souple ou enveloppe rigide pour le filtre vertical
Liste des principaux équipements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regard de distribution</li> <li>- Chasse à auget pour les modèles 12 EH, 14 EH, 16 EH, 18 EH et 20 EH</li> <li>- 1 filtre planté de roseaux à écoulement vertical divisé en 2 lits disposant de répartiteur (s)</li> <li>- 1 regard de collecte</li> </ul>

Un curage des boues produites en surface du filtre vertical de ces dispositifs de traitement doit être réalisé lorsque l'épaisseur atteint 10 cm. Les fréquences de vidanges théoriques à charge nominale indiquées dans le tableau suivant sont données à titre indicatif. Seule l'épaisseur indiquée doit déclencher le curage. Ces dispositifs peuvent être installés pour des résidences secondaires.

L'évacuation des eaux usées traitées se fait conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 précité (évacuation prioritairement réalisée par infiltration dans le sol ou irrigation souterraine des végétaux et, en cas d'impossibilité démontrée, par rejet vers le milieu hydraulique superficiel).

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L. 1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de

l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade, existent à proximité du rejet.

Les charges organiques pouvant être traitées par ces dispositifs peuvent aller jusqu'aux capacités de traitement présentées dans le tableau ci-après :

SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU(ES) DISPOSITIF(S)				
Dénomination commerciale	Gamme Jardi-Assainissement FV, modèle géo 2 EH	Gamme Jardi-Assainissement FV, modèle géo 3 EH	Gamme Jardi-Assainissement FV, modèle géo 4 EH	Gamme Jardi-Assainissement FV, modèle géo 5 EH
Capacité de traitement	2 EH	3 EH	4 EH	5 EH
Numéro national d'agrément	2014-014-mod02-ext06	2014-014-mod02-ext07	2014-014-mod02-ext08	2014-014-mod02-ext09
Enveloppe du filtre vertical	Nombre	1		
	Forme	Rectangulaire		
	Matériau	Enveloppe souple (membrane) : éthylène-propylène-diène monomère		
Filtre vertical (massif filtrant)	Hauteur utile (cm)	60		

Surface utile par lit (m <sup>2</sup> )	2,00	3,00	4,00	5,00	6,00
Surface utile totale (m <sup>2</sup> )	4,00	6,00	8,00	10,00	12,00
Epaisseur maximum de boues avant curage (cm)	10				
Curage des boues produites théorique à charge nominale (ans)	10				
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU(ES) DISPOSITIF(S)					
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus du filtre vertical (cm)	0				

Mise en œuvre possible ou pas en présence de nappe phréatique	non
---	-----

SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU(ES) DISPOSITIF(S)				
Dénomination commerciale	Gamme Jardi-Assainissement FV, modèle géo 9 EH	Gamme Jardi-Assainissement FV, modèle géo 10 EH	Gamme Jardi-Assainissement FV, modèle géo 12 EH	Gamme Jardi-Assainissement FV, modèle géo 14 EH
Capacité de traitement	9 EH	10 EH	12 EH	14 EH
Numéro national d'agrément	2014-014-mod02-ext13	2014-014-mod02-ext14	2014-014-mod02-ext15	2014-014-mod02-ext16
Enveloppe du filtre vertical	Nombre	1		
	Forme	Rectangulaire		
	Matériau	Enveloppe souple (membrane) : éthylène-propylène-diène monomère		
Filtre vertical (massif filtrant)	Hauteur utile (cm)	60		

Surface utile par lit (m <sup>2</sup> )	9,00	10,00	12,00	14,00	16,00
Surface utile totale (m <sup>2</sup> )	18,00	20,00	24,00	28,00	32,00
Epaisseur maximum de boues avant curage (cm)	10				
Curage des boues produites théorique à charge nominale (ans)	10				
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU(ES) DISPOSITIF(S)					
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus du filtre vertical (cm)	0				

Mise en œuvre possible ou pas en présence de nappe phréatique	non
---	-----

## Annexe II

FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE ASSOCIÉE AU DISPOSITIF DE TRAITEMENT AGRÉÉ JARDI-ASSAINISSEMENT FV, MODÈLE BAC 5 EH ET À LA GAMME DE DISPOSITIFS DE TRAITEMENT AGRÉÉS JARDI-ASSAINISSEMENT FV 3 EH, 6 EH, 10 EH, 12 EH ET 20 EH, MODÈLES BAC

RÉFÉRENCES NORMALISATION ET RÉGLEMENTATION	
Références réglementaires et normatives	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié Annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2
Type de procédure	Simplifiée selon l'annexe 3 <u>de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié</u>
Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DU(ES) DISPOSITIF(S)	
Technologie(s) de traitement	Filtre planté de roseaux à écoulement vertical divisé en 2 lits. Il est alimenté : - modèles 3 EH, 5 EH, 6 EH : au fil de l'eau - modèles 10 EH, 12 EH et 20 EH : sous faible pression (chasse à auget)

Description (nombre et fonction) des cuves/compartiments	1 à 8 cuve(s) (bac [s]) pour le filtre vertical
Liste des principaux équipements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regard de distribution</li> <li>- Chasse à auget pour les modèles 10 EH, 12 EH et 20 EH</li> <li>- 1 filtre planté de roseaux à écoulement vertical divisé en 2 lits disposant de répartiteur (s)</li> <li>- 1 regard de collecte</li> </ul>

Un curage des boues produites en surface du filtre vertical de ces dispositifs de traitement doit être réalisé lorsque l'épaisseur atteint 10 cm. Les fréquences de vidanges théoriques à charge nominale indiquées dans le tableau suivant sont données à titre indicatif. Seule l'épaisseur indiquée doit déclencher le curage.

Ces dispositifs peuvent être installés pour des résidences secondaires.

L'évacuation des eaux usées traitées se fait conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 précité (évacuation prioritairement réalisée par infiltration dans le sol ou irrigation souterraine des végétaux et, en cas d'impossibilité démontrée, par rejet vers le milieu hydraulique superficiel).

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L. 1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade, existent à proximité du rejet.

Les charges organiques pouvant être traitées par ces dispositifs peuvent aller jusqu'aux capacités de traitement présentées dans le tableau ci-après :

SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU(ES) DISPOSITIF(S)					
Dénomination commerciale		Jardi-Assainissement FV, modèle bac 5 EH	Gamme Jardi-Assainissement FV, modèle bac 3 EH	Gamme Jardi-Assainissement FV, modèle bac 6 EH	Gamme Jardi-Assainissement FV, modèle bac 10 EH
Capacité de traitement		5 EH	3 EH	6 EH	10 EH
Numéro national d'agrément		2014-014-mod02	2014-014-mod02-ext01	2014-014-mod02-ext02	2014-014-mod02-ext03
Enveloppe du filtre vertical	Nombre	2	1	2	4
	Forme	Rectangulaire			
	Matériau	Enveloppe rigide (bac) : polyéthylène haute densité (PEHD)			
Filtre vertical (massif filtrant)	Hauteur utile (cm)	60			
	Surface utile par lit (m <sup>2</sup> )	5,02	6,07	6,07	5,02
	Surface utile totale (m <sup>2</sup> )	10,03	6,07	12,13	20,06

Epaisseur maximum de boues avant curage (cm)	10
Curage des boues produites théorique à charge nominale (ans)	10
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU(ES) DISPOSITIF(S)	
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus du filtre vertical (cm)	0
Mise en œuvre possible ou pas en présence de nappe phréatique	non

---

**Source URL:** <https://aida.ineris.fr/reglementation/avis-030518-relatif-a-lagrement-dispositifs-traitement-eaux-usees-domestiques-fiches>